



Sucssecion procuration deshéritage

Par **sachot**, le **03/11/2008 à 18:57**

pour tenter une action en justice pour annuler un testament pour deshéritage est-ce payant? Ma responsabilité civile peut-elle prendre en charge les frais de justice s'il y en a? Combien de temps peut durer une sucsecion s'il y a désaccord avec le conjoint restant

Par **Marion2**, le **03/11/2008 à 20:00**

Bonsoir,
Merci d'être un peu plus clair dans votre demande parce là, c'est pour le moins confus !
Qui a hérité de qui ? Précisez
Quant à votre responsabilité civile, elle n'a rien à voir ici.
Cordialement

Par **Jurigaby**, le **03/11/2008 à 22:32**

Bonjour.
Et puis l'action en annulation pour déshéritage, ça existe pas.
S'il y a atteinte à votre réserve héréditaire, le leg n'est pas annulé. Simplement, l'autre héritier doit vous indemniser pour compenser la réserve que vous n'avez pas eu.